



Conserver la biodiversité en temps de crise: aperçu de l'actualité politique

Adèle Thorens Goumaz

SWIFCOB 23, 10 février 2023

Un contexte tendu

- Guerre en Ukraine, menaces de pénurie énergétique
- Critiques des insuffisances de la Stratégie énergétique 2050, «promesses non tenues»
- Approche des élections, écologie comme enjeu structurel, craintes liées à la vague verte, fortes tensions autour de cette thématique



Un narratif instrumentalisant la biodiversité

- Biodiversité perçue comme un des principaux freins à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique, au détriment des autres (par ex. financement insuffisant)
- Opposition entre une perspective d'écologie présentée comme positive, moderne et innovante, de développement rapide des énergies renouvelables et une perspective d'écologie présentée comme conservatrice (contre le progrès), extrémiste, irréaliste, punitive, qui veut bloquer ce développement
- Identification du thème de la biodiversité à cette deuxième perspective négative, aussi attribuée aux écologistes (ONG et parti, en particulier dans le contexte électoral actuel)



Révision de la Loi sur l'énergie et de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (Mantelerlass)

Pression à la production:

- Hausse des objectifs de développement des énergies renouvelables (sans l'hydraulique) pour 2035 (17'000 GWh => 35'000 GWh) et pour 2050 (39'000 GWh => 45'000 GWh)
- Hausse des objectifs pour l'hydraulique pour 2035 (37'400 GWh => 37'900 GWh) et pour 2050 (38'600 GWh => 39'200 GWh)
- Approvisionnement hivernal: objectif-plafond de 5'000 GWh pour les importations, augmentation de la production en renouvelables d'au moins 6'000 GWh d'ici à 2040
- Focus sur les centrales hydrauliques (alors que 95 % du potentiel est déjà exploité) et solaire de montagne (alors que le potentiel solaire sur les bâtiments = 110 % de la consommation actuelle et que seul 6 % du potentiel solaire sur les constructions est exploité)
- Peu de mesures pour les économies d'énergie (par ex. chauffages électriques, potentiel d'économie de 2'000 GWh) alors que l'OFEN estime que la Suisse gaspille entre 25 et 40 % d'électricité



Plusieurs attaques contre la biodiversité

- Suppression du compromis de la Stratégie énergétique 2050 (à l'époque pesée des intérêts équivalente entre énergie et nature, intérêt national aux grandes installations d'énergies renouvelables y compris dans les inventaires, mais pas dans les biotopes d'importance nationale)
- Fin de l'interdiction de construire de nouvelles installations d'énergies renouvelables dans les biotopes d'importance nationale (2 % de la surface de la Suisse, un tiers des espèces menacées y vit) et dans les réserves de sauvagine et d'oiseaux migrateurs
- Pour les centrales à pompage-turbinage dans des inventaires, possibilité de déroger à la conservation intégrale sans prendre de mesures de protection, de reconstruction, de remplacement ou de compensation, l'intérêt national prime les intérêts contraires d'importance cantonale, régionale ou locale



Plusieurs attaques contre la biodiversité

- Des contributions peuvent être prévus pour les centrales de pompage-turbinage (création ou agrandissement) pour couvrir jusqu'à 60 % des coûts d'investissements
- Plus nécessaire qu'un projet présente la taille ou l'importance requise pour être reconnu d'intérêt national, tant que les objectifs de développement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables ne sont pas atteints
- Quand l'intérêt national est reconnu, des procédures concentrées et abrégées d'autorisations peuvent être octroyées

Cependant, nombreuses autres mesures favorables dans le Mantelerlass: solaire en zone agricole (à condition que la production soit préservée), solaire sur les infrastructures fédérales, communautés de consommation, prix minimal pour la reprise de l'électricité verte.



Offensive solaire en montagne

- «Loi fédérale sur des mesures urgentes visant à assurer rapidement l’approvisionnement en électricité pendant l’hiver»: votée en septembre 2023 avec entrée immédiate en vigueur, ordonnances en traitement, loi valide jusqu’en décembre 2025
- Conditions spéciales pour la construction de grandes installations solaires jusqu’à production annuelle de 2’000 GWh
- Considérées comme des constructions relevant d’un intérêt national et dont l’implantation est imposée par leur destination, pas d’obligation d’aménager le territoire, intérêt à leur réalisation prime en principe sur d’autres intérêts nationaux, régionaux et locaux
- Si dans des objets protégés (inventaires), pas d’obligation de conservation intacte, mais obligation de ménager l’objet le plus possible y compris avec des mesures de reconstruction ou de remplacement
- Rétribution unique représentant au maximum 60 % des coûts d’investissements pour les installations qui injectent de l’électricité dans le réseau d’ici au 31 décembre 2025



Offensive solaire en montagne

Cependant:

- Installations exclues dans les marais et sites marécageux, les biotopes d'importance nationale et les réserves de sauvagine et d'oiseaux migrateurs
- Production minimale annuelle doit être de 10 GWh et entre le 1er octobre et le 31 mars d'au moins 500 KWh pour 1 KWh de puissance installée
- Autorisation délivrée par le canton avec l'accord de la commune et du propriétaire foncier
- Nécessité de l'étude d'impact sur l'environnement maintenue
- Démantèlement lors de la mise hors service



Offensive solaire en montagne

Autres mesures positives:

- Installation solaire photovoltaïque ou thermique obligatoire lors de la construction de nouveaux bâtiments d'une surface déterminante supérieure à 300 m², possibilité pour les cantons de prévoir une obligation supplémentaire pour les bâtiments de taille inférieure
- Utilisation obligatoire d'énergie solaire sur les surfaces d'infrastructures de la Confédération qui s'y prêtent, équipement de ces surfaces pour produire de l'énergie solaire d'ici à 2030



Des espoirs à moyen terme

- Suite du traitement du « Mantelerlass » au Conseil national, possibilité d'améliorations
- Tous les projets de solaire alpin pas réalisables (infrastructure pour le transport de l'énergie pas toujours disponible)
- Initiatives positives: table-ronde sur les grands projets hydrauliques (liste comme annexe de la Loi sur l'approvisionnement en électricité)
- Débat sur le contre-projet à l'initiative pour la biodiversité en cours, progrès possibles
- Après les élections de 2023, nouveau framing moins polémique probable
- Accords internationaux (objectif de 30 % de mise sous protection défini à Montréal en décembre 2022) centraux à l'avenir

